

Atelier de consultation nationale sur la mesure du travail décent

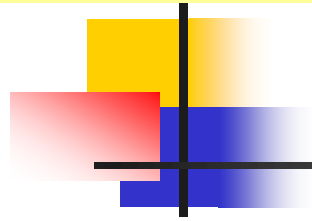


INDICATEURS DU TRAVAIL DECENT

Niamey, 9-11 août 2011

Honoré Toro Djerma
Spécialiste statistiques du travail
EAT/BP Dakar (djerma@ilo.org)

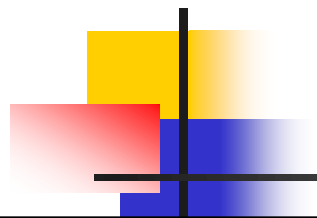
Plan de Présentation



- ☐ **Formes de travail à abolir**
- ☐ **Égalité de traitement et opportunités d'emploi**
- ☐ **Contexte socioéconomique pour le travail décent**

5. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir

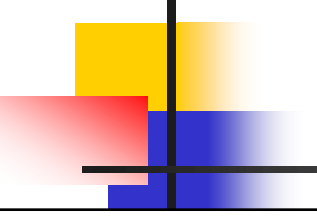
M- Taux de Travail des enfants (S)



Définition	Indicateur défini selon la Résolution sur les Statistiques du travail des enfants de la 18 ^{ème} CIST (2008). C'est la proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui sont dans le travail des enfants
Méthode de calcul	$\text{TTE (\%)} = \frac{\text{Nombre des enfants de 5 à 17 ans}}{\text{Nombre total des enfants âgés de 5 à 17 ans}} \times 100$
Sources De données	RGPH, enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages

5. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir

M- Travail des enfants (S)



Définition	Selon les normes statistiques internationales, les enfants sont considérés comme du travail des enfants si (i) ci-dessous l'âge de 12 ans et travaille, (ii) âgée de 12-14 ans et travaillant habituellement plus de 14 heures par semaine, (iii) de 12 ans -14 années, travaillant habituellement inférieur ou 14 heures par semaine (travail léger), mais s déclaré qu'il / elle a travaillé dans un secteur désigné dangereux et / ou d'occupation ou travaillé dans des conditions dangereuses, (iv) de 15-17 ans et le plus souvent travaillant plus de 42 heures par semaine, et (v) de 15-17 ans et travaillant habituellement moins de ou 42 heures par semaine (travail normal), mais s déclaré qu'il / elle a travaillé dans un secteur désigné dangereux et / ou d'occupation (voir cadre ci-dessous)
------------	---

5. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir

A- Formes dangereuse de travail des enfants (S)



Définition	Il se réfère dans à la proportion des enfants qui sont dans les formes. Dangereuses de travail
Méthode de calcul	$\text{TTE (\%)} = \frac{\text{Nombre des enfants de 5 à 17 ans employés dans les pires formes de travail}}{\text{Nombre total des enfants âgés de 5 à 17 ans}} \times 100$
Sources De données	RGPH, enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages

5. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir

A- Formes dangereuse de travail des enfants (S)



Définition	Les enfants de moins de 18 ans sont considérés comme engagés dans des travaux dangereux si (i) ils ont effectué « des tâches et des devoirs de nature dangereuse, même pour une heure pendant la période de référence (professions qualifiées de dangereuses)», ou (ii) "a travaillé de longues heures (travaillant habituellement plus de 42 heures par semaine) ou ont travaillé dans des conditions dangereuses "indépendamment des tâches et des devoirs étant de nature dangereuse ou non. Les travaux dangereux sont désignées par la législation nationale.
------------	---

7. Égalité de chances et de traitement dans l'emploi

M – Ségrégation professionnelle selon le sexe

Définition	Il y a trois mesures de la ségrégation professionnelle selon le sexe: (a) Part des femmes dans l'emploi (par rapport à la part masculine) dans chacun des groupes de la CITP (b) la distribution professionnelle de l'emploi par sexe (c) Indice de dissemblance Duncan
Méthode de calcul	$\text{SPS} = \frac{\text{Nombre de femmes du groupe donné}}{\text{Effectifs total du groupe donné}} \times 100$ SPS = Ségrégation professionnelle selon le sexe
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi

7. Egalité de chances et de traitement dans l'emploi

M – Ségrégation professionnelle selon le sexe

Définition	(a) Part des femmes dans l'emploi (par rapport à la part masculine) dans chacun des groupes de la CITP: Il s'agit de la distribution des emplois selon les grands groupes CITP-88) en % (exemple: membres de l'exécutif et des corps législatifs, Cadres supérieur de l'Administration Publique, Dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises, Professions intellectuelles et scientifiques, etc.
Méthode de calcul	$\text{SPS} = \frac{\text{Nombre de femmes du groupe donné}}{\text{Effectifs total du groupe donné}} \times 100$ SPS : Ségrégation professionnelle selon le sexe
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi

7. Egalité de chances et de traitement dans l'emploi

M – Proportion de femmes occupant des postes des groupes 11 et 12 de la CITP-88

Définition	Femmes employées dans les professions des groupes 11 et 12 de la CITP-88, comme % de toutes les personnes employées dans ces mêmes groupes; mesure la discrimination intragroupes (intra professions).
Méthode de calcul	$\text{PFOP (\%)} = \frac{\text{Nbre de femmes occupant des postes des groupes 11 et 12 de la CITP 88}}{\text{Nbre total des personnes occupant des postes des groupes 11 et 12 de la CITP 88}} \times 100$ PFOP = Proportion de femmes occupant des postes des groupes 11 et 12 de la CITP-88
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi

7. Egalité de chances et de traitement dans l'emploi

A- Part des travailleurs femmes dans l'emploi salarié non agricole

Définition	Il se réfère à la proportion des femmes dans l'emploi salarié non agricole dans le total des emplois non agricoles.
Méthode de calcul	$\text{PTFENA (\%)} = \frac{\text{Nombre de femmes dans l'emploi salarié non agricole}}{\text{Nombre total de personnes dans l'emploi non agricole}} \times 100$ PTFENA = Part des travailleurs femmes dans l'emploi salarié non agricole
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Enfants non scolarisé (S)

Définition	Il se réfère au nombre d'enfants non scolarisés par rapport au nombre total d'enfant du groupe d'âge officiel d'aller à l'école (par groupe d'âge). $ENS (\%) = (\text{nombre d'enfants du groupe d'âge officiel d'aller à l'école non scolarisés} \div \text{Nombre total des enfants du même groupe d'âge}) \times 100.$
Méthode de calcul	$ENS (\%) = \frac{\text{Nombre d'enfants du groupe d'âge officiel d'aller à l'école non scolarisés}}{\text{Nombre total des enfants du même groupe d'âge}} \times 100$
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi, autres enquête auprès des ménages

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH

Définition	C'est le pourcentage de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH. Cet indicateur se réfère au taux de prévalence au VIH parmi la population d'âge adultes 15-49 ans VIH prévalence (15-49 ans) (%) = (Nombre d'adultes (âgés de 15-49 ans) vivant avec le VIH ÷ Total de la population âgée de 15 à 49 ans) x 100
Méthode de calcul	$\text{VIH prévalence (15-49 ans) (\%)} = \frac{\text{Nombre d'adultes (âgés de 15-49 ans) vivant avec le VIH}}{\text{Total de la population âgée de 15 à 49 ans}} \times 100$
Sources de données	EDS, autres enquête auprès des ménages

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)

Définition	Définition: La productivité du travail se réfère au rapport du PIB au nombre de personnes employées.
Méthode de calcul	$\text{Productivité du travail} = \frac{\text{PIB}}{\text{Total de personnes employées}} \times 100$ Le taux de croissance de la productivité du travail est mesurée par la variation annuelle du PIB par personne occupée. $\text{Productivité du travail} = \frac{\text{Taux de productivité année N} - \text{Taux de productivité (N-1)}}{\text{Taux de productivité année (N-1)}} \times 100$
Sources de données	RGPH, enquêtes ménages, autres enquête auprès des ménages, Comptes nationaux

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Taux d'inflation (IPC)



Définition	C'est un indicateur économique et social qui se réfère à la variation (taux d'évolution) de l'indice des prix à la consommation.
Méthode de calcul	Indice synthétique
Sources de données	Collectes particulières, relevé des prix

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Emploi par branche d'activité économique

Définition	Cet indicateur analyse la répartition des emplois selon les branches d'activité économique
Méthode de calcul	$\text{Branche } i = \frac{\text{Emplois dans la branche } i}{\text{Total des emplois}} \times 100$
Sources de données	Enquêtes emploi, Enquêtes entreprises/établissements

11. Contexte économique et social du travail décent

C – Niveau d’instruction de la population adulte (taux d’alphabétisation des adultes, taux d’obtention de diplômes d’études secondaires des adultes) (S)

Définition	Le taux d’analphabetisme des adultes concerne la proportion dans la population adultes, des personnes qui sont incapables d’écrire et de lire des phrases simples sur la vie quotidienne.
Méthode de calcul	TAA=$\frac{\text{Nombre total des adultes alphabétisés}}{\text{Nombre total des adultes}} \times 100$ TADS=$\frac{\text{Nombre d’adultes diplômés du secondaire}}{\text{Nombre total d’adultes qui devaient être diplômés de l’école secondaire}} \times 100$ TADS : taux d’adultes diplômés du secondaire
Sources de données	Enquêtes emploi, sources administratives

11. Contexte économique et social du travail décent

C – (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)

Définition	Cet indicateur se réfère à la part des femmes employées dans chaque secteur, exprimée en pourcentage de l'emploi total dans ce même secteur d'activité (classification CITI, Rev 4). $PFES (\%) = (\text{Nombre de femmes employées dans un secteur d'activité donné} \div \text{Nombre total de personnes employées dans ce même secteur donné}) \times 100$
Méthode de calcul	$PFES (\%) = \frac{\text{Nombre de femmes employées dans un secteur d'activité donné}}{\text{Nombre total de personnes employées dans ce même secteur donné}} \times 100$ PFES : Proportion de femmes dans l'emploi par secteur
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages

11. Contexte économique et social du travail décent

C – (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)

Définition	Cet indicateur se réfère à la part des femmes employées dans chaque secteur, exprimée en pourcentage de l'emploi total dans ce même secteur d'activité (classification CITI, Rev 4).
Méthode de calcul	$\text{PFES (\%)} = \frac{\text{Nombre de femmes employées dans un secteur d'activité donné}}{\text{Nombre total de personnes employées dans ce même secteur donné}} \times 100$ PFES : Proportion de femmes dans l'emploi par secteur
Sources de données	RGPH, Enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages



Je vous remercie